

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 8/09/2015
à 20 h 30

- Approbation du PV du 11/06/2015
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal
- Positionnement de M. DECEVRE David dans les commissions municipales

I) – Questions financières :

- Vote du budget supplémentaire 2015 : Ville, Assainissement, Eau potable, Atelier relais, SPANC, Zone d'activité de Blossieu
- Proposition d'une subvention pour un raid humanitaire
- Reconstruction Ecole de l'Etraz : Avenant en moins value sur le marché de maîtrise d'œuvre
- Programme culturel 2014-2015 : reversement par le Comité des Fêtes
- Instauration de la redevance d'occupation du domaine public et d'occupation provisoire du domaine public pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz

II) Questions administratives :

- Présentation des rapports d'activités 2014 de :
 - La société ALTEAU pour la délégation du service public de l'eau potable
 - La société LA MAISON BLEUE pour la délégation du service de la Maison de la Petite Enfance
 - La SEMCODA pour sa gestion 2014
- Adaptation du tableau du personnel communal
- Adhésion au service de médecine préventive du CDG 01
- Transfert de propriété au profit du département des terrains supportant le collège « Paul Claudel » de Lagnieu
- Recensement de la population 2016 : recrutement et rémunération des agents recenseurs

III) Travaux :

- Projet de rénovation et d'agrandissement du Club House du football club : demande de subvention dans le cadre de l'opération « Horizon bleu euro 2016 »
- Projet de réaménagement de l'atelier municipal, rue de Bulliez : mission de maîtrise d'œuvre (esquisse)
- Projet de réalisation d'un atelier-relais sur la zone d'activité de Blossieu : mission de maîtrise d'œuvre

IV) Affaires foncières :

- Régularisation de l'emprise de la voirie de la rue de la Grange Michaud
- Terrains « sous layat » : acquisition de terrain en zone 1 Auas
- Acquisition de la parcelle AB 416

V) Question diverse :

- Formation au défibrillateur

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté, Égalité,
Fraternité**

DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -

CANTON de LAGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2015

=====

L'an deux mille quinze et le huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M. Moingeon - Mme Rollet – Mme Dumain – Mme Dalloz -M. Desseigne – M. Chaboud – Mme Ughetto – M. Borel
Mme Brison – Mme Meillant - M. Cordonnier – Mme Comte – Mme Guerrisi
– M. Giacomini – M. Duquesne – Melle Blanchet – M. Lacombe – M. Nanchi
– Mme Prud'homme – M. Goaziou – Mme Théocharis – Mme Tarpin-
Lyonnet - Mme Renoton-Lépine – M. Chabbouh – M. Chemarin

Absents excusés : M. Cellier (donne pouvoir à Mme Rollet) – M. Beccat
(donne pouvoir à M. Borel) – M. Luft (donne pouvoir à Mme Dumain) – M.
Decèvre (donne pouvoir à M. Chabbouh)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Dalloz

Date envoi convocation : 27 août 2015

Date affichage du compte-rendu : 11 septembre 2015

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2015.

Budget supplémentaire 2015

Monsieur le Maire expose :

Le budget supplémentaire permet de rectifier les prévisions du budget primitif pour tenir compte des besoins apparus en cours d'année et des recettes nouvelles, notamment l'excédent d'exécution du budget de l'année précédente ainsi que les reports d'investissement de l'exercice antérieur.

1° Budget de la commune

Le conseil, après s'être fait présenter le budget supplémentaire de la commune,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire de la commune équilibré à :

| | |
|----------------------------|----------------|
| - section d'exploitation | 117 376,07 € |
| - section d'investissement | 1 190 085,78 € |

2° Service de l'eau

Le conseil où l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire du service de l'eau équilibré à :

| | |
|----------------------------|-------------|
| - section d'exploitation | 12 785,24 € |
| - section d'investissement | 24 246,91 € |

3° Service de l'assainissement

Le conseil où l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire du service de l'assainissement équilibré à :

| | |
|----------------------------|--------------|
| - section d'exploitation | 4 307,42 € |
| - section d'investissement | 123 691,86 € |

4° Atelier-relais

Le conseil où l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le budget supplémentaire de l'atelier-relais équilibré à :

| | |
|----------------------------|--------------|
| - section d'exploitation | 51 296,25 € |
| - section d'investissement | 287 797,00 € |

5° Espace d'activités de Blossieu

Le conseil ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ARRÊTE le budget supplémentaire de l'espace d'activités de Blossieu
équilibré à :

| | |
|----------------------------|--------------|
| - section d'exploitation | 43 953,25 € |
| - section d'investissement | 366 175,44 € |

6 SPANC

Le conseil ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ARRETE le budget supplémentaire du SPANC équilibré à :

| | |
|----------------------------|------------|
| - section d'exploitation | 4 765,64 € |
| - section d'investissement | € |

D2015_09_02

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN RAID HUMANITAIRE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi début juillet 2015, d'une demande de subvention exceptionnelle par deux étudiantes infirmières dont Melle CELLIER Anaïs de LAGNIEU, qui envisagent de participer au rallye raid humanitaire 4L Trophy dans le désert marocain en 2016.

Habituellement, le conseil municipal soutient ce type de demande à hauteur de 200 €.

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, décide d'octroyer une subvention de 200 € à Melle CELLIER Anaïs pour sa participation au raid humanitaire 4L TROPHY en 2016.

D2015_09_03

PROGRAMME CULTUREL 2014-2015 Reversement par le Comité des Fêtes

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors des animations culturelles du programme 2014-2015, le comité des Fêtes de LAGNIEU a apporté un soutien actif en prenant en charge les opérations d'encaissement des entrées aux spectacles.

Suite à la clôture de cette opération, le comité des Fêtes souhaite reverser à la commune, la somme de 14 660 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le reversement de 14 660 € par le comité des fêtes de LAGNIEU.

D2015_09_04

**RECONSTRUCTION DE L'ECOLE DE L'ETRAZ :
Avenant en moins value pour le marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, sa délibération du 4/09/2014 par laquelle celui-ci retenait le Cabinet d'Architecture BARILLOT pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de reconstruction de l'école de l'Etraz.

Après avoir affiné les missions pendant l'année 2014-2015 des cotraitants du Cabinet BARILLOT, nous vous proposons de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre en moins value sur les prestations du bureau d'études acoustiques et du bureau d'études paysages pour un total de 4 074,11 € HT, ce qui ramène le marché total à 64 775,90 € HT au lieu de 68 850 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant n° 1 en moins value au marché de maîtrise d'œuvre BARILLOT pour la reconstruction de l'Ecole de l'Etraz et à en poursuivre l'exécution.

D2015_09_05

INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que celui du Syndicat d'énergie et de e-communication auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de

l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

- que la redevance due au titre de 2015 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 16,0 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz.

D2015_09_06

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2014 DE LA SOCIETE ALTEAU POUR LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du compte rendu annuel 2014 d'activité et du compte rendu financier 2014 pour la gestion du service de l'eau potable sur LAGNIEU par la société ALTEAU.

L'analyse de ce rapport est faite par le cabinet d'audit C2i, chargé du contrôle permanent du contrat de DSP.

Le conseil municipal donne acte au maire de la présentation du rapport 2014 du délégataire pour le service public de l'eau potable.

D2015_09_07

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2014 DE LA SOCIETE LA MAISON BLEUE POUR LA DELEGATION DE SERVICE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du compte rendu annuel 2014 d'activité et du compte rendu financier 2014 pour la gestion de la Maison de la Petite Enfance de LAGNIEU par la société « LA MAISON BLEUE ».

Le conseil municipal donne acte au maire de la présentation du rapport 2014 du délégataire pour la gestion de la Maison de la Petite Enfance.

D2015_09_08

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA SEMCODA POUR SA GESTION 2014

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du rapport d'activités 2014 de la SEMCODA pour sa gestion 2014.

Le conseil municipal donne acte au maire de la présentation du rapport 2014 de la SEMCODA pour sa gestion.

D2015_09_09

ADAPTATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à un départ par mutation d'un agent du service administratif, l'emploi vacant au 1/10/2015 a été pourvu aussi par voie de mutation.

Toutefois, il convient d'adapter le tableau du personnel au grade du nouvel agent, soit transformer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, au 1/10/2015.

De même, et suite à une réussite à un examen professionnel au service administratif, je vous demande de transformer à la même date (1/10/2015), un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Par ailleurs, suite à un départ en retraite, il conviendrait de transformer au 1/09/2015, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique de 2^{ème} classe et suite à un décès, de transformer au 1/09/2015, un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adapter le tableau du personnel communal suivant les précisions ci-dessus.

D2015_09_10

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 01

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de LAGNIEU adhère depuis 3 ans, au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Ain pour le personnel communal.

Par courrier du 29 juin 2015, le CDG 01 nous informe que son conseil d'administration a décidé, qu'à compter du 1/01/2016, la cotisation à ce service serait revalorisé à 80 € par an et par agent (au lieu de 55 € actuellement) afin de pouvoir faire face aux surcoûts engendrés pour les visites annuelles multiples de nombreux agents (reprises, pathologies particulières, adaptation des postes, etc...).

Je vous demande donc de m'autoriser à signer cette nouvelle convention, à compter du 1/01/2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de médecine préventive avec le CDG01 sur les nouveaux tarifs au 1/01/2016.

D2015_09_11

TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DU DEPARTEMENT DES TERRAINS SUPPORTANT LE COLLEGE « Paul Claudel » de LAGNIEU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de LAGNIEU est propriétaire des parcelles sur lesquelles est implanté le collège Paul Claudel, depuis 1967.

Conformément à la loi du 13 Août 2004, le département de l'Ain souhaite régulariser la situation domaniale de ces parcelles par un transfert de propriété, à titre gratuit, entre la commune et le département.

Suite à l'établissement d'un document d'arpentage, les parcelles à transférer au département représentent 12 486 m². Sur ces parcelles, le département rétrocèdera 214 m² à la copropriété de l'immeuble F 665 (dit CNR) (alignement de la clôture arrière).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte authentique avec le département en la forme administrative, à titre gratuit, pour céder les parcelles F 1490 + F 1491 + F 1493 + F 1495 + F 1496 + F 1497 + F 1499 + F 1500 pour un total de 12 486 m².

D2015_09_12

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 **Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'INSEE nous demande d'organiser, du 21 Janvier au 20 Février 2016, le recensement des habitants de la commune (le dernier recensement général a eu lieu en 2011).

Pour mener à bien ce recensement, la commune doit recruter des agents recenseurs encadrés par un coordonnateur communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à procéder au recrutement d'agents recenseurs (environ 12 ou 13) qui seront rémunérés pour l'ensemble de leur mission, par un mois de salaire à mi-temps sur la base de 50 % de l'indice majoré 321 de la fonction publique territoriale pour ceux qui auraient un ou des districts urbains et 60 % de l'indice majoré 321 de la FPT pour ceux qui auraient un ou des districts ruraux et/ou des districts supérieurs à 250 logements ;
- fixe la rémunération du coordonnateur communal sur la base d'un forfait correspondant à 2 mois à temps complet sur la base de l'indice majoré 358 de la FPT.

D2015_09_13

PROJET D'AGRANDISSEMENT ET D'AMELIORATION DU CLUB **HOUSE DU CSL FOOTBALL : Demande de subvention**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le club house actuel du CSL Football, situé Allée Guy De la Verpillière, devrait être rénové (toiture, etc...).

Le club, à cette occasion, souhaite restructurer le bâtiment en l'agrandissant légèrement mais aussi en améliorant l'accueil des visiteurs, la formation des éducateurs et l'isolation thermique.

Un avant projet sommaire a été diligenté par le club auprès de la société ANGORA d'Ambérieu en Bugey, qui s'établit à 80 852 € HT.

Ce bâtiment étant communal, je vous demande de vous prononcer :

1/ Sur la maîtrise d'ouvrage du projet par la commune

2/ Sur l'APS de la société ANGORA

3/ Afin de solliciter une subvention de 40 000 € auprès de la fédération française de football dans le cadre de l'appel à projet « Horizon bleu euro 2016 ».

Le conseil municipal par 22 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, décide de prendre la maîtrise d'ouvrage du projet et donne un avis favorable à l'APS dressé par le cabinet ANGORA.

Le conseil municipal sollicite une subvention de 40 000 € auprès de la F.F.F dans le cadre « Horizon bleu euro 2016 » et dit que l'opération est suspendue à l'obtention de cette subvention.

D2015_09_14

PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL RUE DE BULLIEZ

Mission de maîtrise d'œuvre (esquisse)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un crédit prévisionnel a été inscrit au budget primitif 2015 dans le programme bâtiments afin d'étudier le projet de réaménagement de l'atelier municipal des services techniques, situé rue de Bulliez.

Afin d'aller plus avant dans ce dossier, je vous propose de confier au cabinet d'architecture Espace Projet Architecture d'Ambérieu-en-Bugey, une mission d'esquisse qui nous permettra de mieux appréhender les besoins et d'estimer le coût des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le cabinet d'architecture Espace Projet Architecture d'Ambérieu-en-Bugey pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'atelier municipal de la rue de Bulliez et autorise le maire à signer le marché correspondant et à en poursuivre l'exécution.

D2015_09_15

PROJET DE REALISATION D'UN ATELIER-RELAIS SUR LA ZONE DE BLOSSIEU

Mission de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il reste depuis maintenant quelques années, une parcelle à construire de 800 m² environ sur la zone d'activité de Blossieu.

La société ALTEAU, société ayant eu délégation de service public de gestion de l'eau potable de la commune, serait intéressée pour transférer ses installations de l'atelier relais du Passuret, rue de la Gare, dans un

nouvel atelier-relais situé à Blossieu. Cela permettrait de libérer un module de 200 m² au Passuret pour une autre entreprise locataire.

Pour étudier cette possibilité et dresser un projet de cet investissement, je vous propose de confier au Cabinet ARCHIPLUS de Neuville-sur-Saône, une mission de maîtrise d'oeuvre (celui-ci a déjà réalisé l'atelier-relais RENAULT sur la même zone de Blossieu, en 2009-2010).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier au Cabinet ARCHIPLUS de Neuville-sur-Saône, une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de réaliser un atelier-relais sur la zone de Blossieu et autorise le maire à signer le marché et à poursuivre l'exécution de l'opération.

D2015_09_16

REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA RUE DE LA GRANGE MICHAUD Acquisition des parcelles B 2604 et 2603

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la rue de la Grange MICHAUD, il conviendrait d'acquérir les parcelles B 2604 et 2603 (total de 89 m²) pour un coût forfaitaire de 50 € auprès de Mme GANDON Lydie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles B n° 2604 et 2603 avec Mme GANDON Lydie au coût forfaitaire de 50 € et confie l'acte à l'étude DARONNAT d'Ambérieu-en-Bugey.

D2015_09_17

COMPTE RENDU SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Les décisions suivantes ont été prises par le Maire dans le cadre des délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT.

1/ Travaux de réfection des toitures du 14 rue des Ecoles (école du Centre) et de la maison CAPELLI à POSAFOL.

Entreprise : Sarl BERTAZZO et Fils
Montant : 19 764,67 € HT + 15 603,43 € HT
Date : 26 Juin 2015

2/Renforcement du réseau eau potable rue de la Charmette – 2^{ème} tranche

Entreprise : BRUNET TP
Montant : 28 525,50 € HT
Date : 15 Juin 2015

3/Travaux de collecte des eaux usées et pluviales, rue de Bramafan

Entreprise : CTPG-PERRIER

Montant : 27 561,50 € HT

Date : 26 Juin 2015

D2015_09_18

POSITIONNEMENT DE M. DAVID DECEVRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire rappelle que, suite à l'installation de M. DECEVRE David en qualité de conseiller municipal le 11 Juin 2015, celui-ci a choisi de participer aux commissions municipales suivantes :

- Commission des finances à la place de Mme Claude RENOTON-LEPINE
- Commission des sports à la place de M. François CHEMARIN
- Commission de la voirie et des réseaux

Mme Claude RENOTON-LEPINE siègerait à la commission administrative du C.C.A.S.

M. CHEMARIN siègerait à la commission espaces verts et environnement.

Mme Marie-Cécile GUERRISI à la commission culture.

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle composition des commissions municipales.

D2015_09_19

TERRAINS « SOUS LAYAT » Acquisition de terrains en zone 1 AUas

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 12 mai 2015 par laquelle la convention initiale passée avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des terrains situés « sous layat », en zone de réserve pour accession sociale à la propriété, était prolongé de 4 ans.

Cette opération intéresse la SEMCODA et sa filiale APRICOT et pour la réaliser complètement, il convient d'acquérir d'autres parcelles contiguës dont la parcelle G n° 692 appartenant à M. PERNOT Michel (519 m²).

Un accord a été trouvé pour un coût d'acquisition de 10 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle G n° 692 de M. PERNOT Michel au coût de 10 000 € puis de rétrocéder cette parcelle à la SEMCODA et sa filiale APRICOT pour réaliser l'opération d'accession sociale à la propriété prévue au P.L.U.

La commune confie l'acte à l'Office notarial de LAGNIEU.

D2015_09_20

ACQUISITION DE LA PARCELLE AB n° 416

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'au niveau des n° 54 à 56 de la rue du Port, le terrain (ancien jardin) AB n° 416 de 318 m² est à vendre.

Situé en zone constructible, ce terrain représente le seul accès aux propriétés situées en second plan (Tours Montferrand, garages, etc...) entre la place de la Liberté et l'avenue Montferrand.

Il peut donc être source éventuelle de désenclavement.

Les consorts GAZAGNES, propriétaires, sont disposés à vendre au coût de 100 € le m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle AB n° 416 auprès des consorts GAZAGNES au coût de 100 € le m² et confie l'acte à l'Office notarial de LAGNIEU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.